

6 mai 2026 – Université de Neuchâtel

Economie circulaire – Valorisation des déchets plastiques et du phosphore : du cadre légal à la pratique

Cette journée porte sur les développements récents en matière d'économie circulaire, l'accent étant mis sur la valorisation des déchets plastiques et la récupération du phosphore. Les intervenant·e·s analyseront les principaux défis juridiques, techniques et organisationnels soulevés dans ces domaines et proposeront des solutions et des pistes de réflexion pour leur mise en œuvre concrète.

Direction du cours :

Prof. Isabelle Romy et Me Sophie Ribaut

De quoi s'agit-il ?

Le cadre légal en matière d'économie circulaire est en constante évolution. Cette journée est consacrée aux nouvelles règles en matière de valorisation des déchets, en particulier des plastiques, et de récupération du phosphore.

La journée débutera par la présentation de la nouvelle ordonnance sur les emballages (OEm), qui devrait entrer en vigueur cet été, et des nouvelles dispositions relatives à la possibilité de déroger au monopole cantonal ou communal de l'élimination des déchets urbains (art. 31b al. 3 à 7 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement [LPE], non encore entré en vigueur). Les modifications correspondantes de l'OLED font actuellement l'objet d'une procédure de consultation et devraient entrer en vigueur en 2027. Dans ce cadre, nous examinerons les nouvelles exigences envisagées par l'OLED, puis un exemple concret d'application de dérogation au monopole en matière de collecte volontaire des déchets plastiques au niveau national. Nous mettrons également en avant les défis rencontrés par les collectivités publiques dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Nous examinerons également les enjeux liés à l'obligation de récupérer le phosphore, ainsi que les modifications correspondantes de l'OLED, entrées en vigueur le 1er décembre 2025. Malgré la création de la plateforme SwissPhosphor en 2018, la mise en œuvre de ces obligations de valorisation sur le terrain soulève de nombreuses questions pour les acteurs privés et les collectivités publiques, notamment en matière de technologies, de planification, d'infrastructures et de financement.

La journée se terminera par une table ronde réunissant l'ensemble des intervenant·e·s et consacrée aux impacts des filières indépendantes de valorisation des déchets sur les entreprises et les collectivités publiques.

Objectifs de la formation

Cette journée vise à fournir aux participant·e·s une compréhension approfondie des enjeux en lien avec la valorisation des déchets plastiques et la récupération du phosphore. Les participant·e·s seront informé·e·s des développements législatifs actuels et des défis liés à la mise en œuvre de ce nouveau cadre légal.

Grâce à cette formation, les participant·e·s obtiendront une meilleure compréhension des défis et opportunités liés à la valorisation des déchets plastiques et du phosphore, ainsi que des outils réglementaires et pratiques pour favoriser une transition durable.

Contenu du cours

Ce cours présente les récents développements en lien avec la valorisation des déchets plastiques et la récupération du phosphore. (Il ne traite pas des principes de base et des instruments du droit de l'environnement).

Public visé

Le cours s'adresse à toutes celles et ceux qui sont intéressé·e·s par les questions d'économie circulaire, notamment aux entreprises (direction, chargés d'environnement), aux ingénieure·e·s, aux acteurs actifs dans la recherche et l'innovation, aux exploitant·e·s d'installations de valorisation, aux organisations actives dans le domaine de l'économie circulaire ainsi qu'aux collaborateurs des administrations cantonales et communales, des services cantonaux, des services de gestion des déchets, aux juristes et aux avocat·e·s.

Intervenantes et intervenants

Prof. Dre Isabelle Romy

Professeure à l'EPFL et à l'UNIFR, avocate, associée, Kellerhals Carrard

Sophie Ribaut

Avocate, Kellerhals Carrard

Samuel Anrig

Collaborateur scientifique, Section Déchets urbains, Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Christophe Badertscher

Conseiller en environnement, Terreo, et représentant des cantons romands dans le cadre du projet SwissPhosphor

Isabelle Baudin

Cheffe de projet, Section Déchets/Economie Circulaire/Durabilité, Association suisse infrastructures communales (ASIC)

Pasquale Giordano

Chef de Division, Division Production et Epuration, Service de l'eau, Ville de Lausanne

Xavier Prudhomme

Directeur Général, Cand-Landi SA

Dre Valérie Wyssbrod

Direction de la formation continue en droit de l'environnement, Chargée d'enseignement dans le Master en conservation de la biodiversité, Université de Neuchâtel

Doctorat en droit, Master en sciences humaines et sociales (communication, journalisme/sociologie/psychologie)

6 mai 2026 – Université de Neuchâtel

Economie circulaire – Valorisation des déchets plastiques et du phosphore : du cadre légal à la pratique

Salle D65 : Université de Neuchâtel, Av. du Premier-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Programme

08h45	Accueil et café
09h20	Bienvenue et présentations Valérie Wyssbrod Introduction générale au cours Isabelle Romy Les récents développements en droit suisse et européen en lien avec la valorisation des déchets Sophie Ribaut Les modifications de l'OLED concernant la collecte volontaire des déchets urbains (levée du monopole) et la nouvelle ordonnance sur les emballages (OEm) Samuel Anrig
Pause 20 min.	
	La mise en place d'une filière de valorisation des déchets plastiques ménagers : défis et enjeux Xavier Prudhomme Les défis rencontrés par les communes en lien avec le recyclage des emballages en plastique et l'assouplissement du monopole des déchets urbains Isabelle Baudin
12h30	Pause repas
14h00	Les modifications de l'OLED concernant l'obligation de valoriser le phosphore Isabelle Romy / Sophie Ribaut La mise en œuvre de l'obligation de récupérer le phosphore par les cantons romands : état des lieux et défis Christophe Badertscher Présentation du projet de construction d'une installation de récupération du phosphore (Phos4Life) Pasquale Giordano
Pause 20 min.	
	Table ronde sur les impacts des filières indépendantes de valorisation des déchets sur les entreprises et les collectivités publiques : enjeux financiers et responsabilités Toutes et tous les intervenant-e-s
17h00	Fin du cours

Finance d'inscription

La finance d'inscription comprend la participation au cours et le matériel, le repas de midi ainsi que les collations lors des pauses.

Module d'une journée

Prix : CHF 690.-
Prix partenaires* : CHF 640.-

** Les personnes liées à une institution ou une organisation de la CCE, CFP ou membre ADE ou VSA bénéficient du prix partenaire.*

Attestation de participation

La participation à chaque module donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Contact et informations

Université de Neuchâtel

Faculté de droit
Formation continue en droit de l'environnement
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Tel. : 032 718 12 22

environnement.droit@unine.ch



Inscription

[Inscription en ligne](#)

Email : environnement.droit@unine.ch

Infos : <https://droitenvironnement.ch>